

Séance du 18 septembre 2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil Municipal d'OULCHES dûment convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Claude MERIOT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Nombre de conseillers municipaux présents : 08
Nombre de conseillers municipaux votants : 08
Nombre de conseillers municipaux pour : 08
Date de la convocation : 13 septembre 2025
Résultat du vote : adoptée

Présents : Claude MERIOT, Bernard RETAILLAUD, Gilles RODIER, Jean-Louis BELIERES, Thierry DEMARS, Martine JOLIVET, Dominique TARDY, Marie-José VIVIEN.

Absent excusées : Daniel HOESSEN, Yvette LACIPIERE.

Madame Martine JOLIVET a été élu secrétaire.

OBJET : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;
Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;
Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;
Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;
Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Le Maire,
Claude MERIOT

Secrétaire de séance
JOLIVET Martine